



CANADA

# Débats du Sénat

---

2<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 55

---

## LA DÉFENSE NATIONALE

Les contrats pour l'enseignement du français

Question de

**l'honorable Claudette Tardif**

**Le mercredi 30 septembre 2009**

## LE SÉNAT

Le mercredi 30 septembre 2009

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### LES CONTRATS POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Je ne comprends pas comment nous en sommes arrivés à une situation aussi absurde que celle de recruter une firme américaine pour enseigner le français à nos militaires canadiens.

Nous apprenons que le ministère de la Défense nationale a octroyé un contrat de 285 000 \$ à la firme Globelink Foreign Language Center, au Colorado, pour enseigner le français à nos militaires canadiens. Cette situation est scandaleuse et inacceptable. Malheureusement, elle semble être tolérée et même encouragée par ce gouvernement.

[Traduction]

Pourquoi, 40 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles au Canada, n'arrive-t-on pas à trouver quelqu'un, une

seule personne ou une seule entreprise, capable d'enseigner le français à nos militaires? Pourquoi devons-nous embaucher des Américains pour enseigner une des deux langues officielles du Canada à des Canadiens?

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'Etat (Aînés)) :** Honorables sénateurs, ce n'est pas ce gouvernement qui a fermé les portes du collège au Lac-Saint-Jean. Cependant, je n'ai pris connaissance de cette situation que ce matin. J'ai vu cet article dans le journal.

Évidemment, la question du bilinguisme officiel est une question très importante que le gouvernement prend très au sérieux. Je vais simplement prendre note de cette question. Je suis convaincue que le ministre de la Défense nationale se fera un plaisir de nous expliquer pourquoi ce groupe a été contacté.

---